



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 12 avril 2023 à 19h00 Convocation du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART dûment convoqué le 05 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Présents : M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M Didier CAILLAUD, Mme Eva SALA, M. Dominique DESERT, Mme Odette ROBUCHON, Mme Jane-Lola SEBAN, Mme Mireille GRANDIN, M Sylvain GRANDIN.

Absente excusée : Mme Nathalie TROUILLET donne procuration à M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN.

Absents :

A été élue secrétaire de séance : Mme Jane-Lola SEBAN,

Monsieur Dominique DESERT a quitté la séance après la délibération 2023-09 et il a donné un pouvoir à Monsieur Didier CAILLAUD.

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Maire présente la nouvelle secrétaire, Madame Marie THOURY qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2023 et qu'elle remercie dès à présent d'avoir repris avec détermination le secrétariat de mairie laissé vacant depuis fin février.

Elle fait ensuite mémoire de Madame Solange JEANNET, conseillère municipale, décédée le 07 mars dernier et fait observer une minute de silence en hommage aux 16 années qu'elle a consacrées à la collectivité, de 2007 à 2023.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame la Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'un point relatif à la mise en sécurité du clocher de l'église ; cette requête est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est consacré aux points suivants :

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE 2022**

Madame la Maire indique que les comptes de gestion établis par le Comptable Public retracent, selon une présentation analogue à celle des comptes administratifs, les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Ils reprennent les mêmes écritures et sont conformes aux comptes de la collectivité.

VOTE : unanimité avec 9 voix pour.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Dominique DESERT, doyen de l'assemblée, Madame la Maire s'étant retirée au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif des budgets :

Compte administratif principal

- |  |              |
|--|--------------|
| • Dépenses totales (fonctionnement/investissement) | 587 176.92 € |
| • Recettes totales (fonctionnement/investissement) | 715 642.44 € |

Compte administratif eau et assainissement

- |  |              |
|--|--------------|
| • Dépenses totales (fonctionnement/investissement) | 39 519.59 €  |
| • Recettes totales (fonctionnement/investissement) | 213 945.65 € |

VOTE : 8 voix pour.

### AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame la Maire, procède à l'affectation du résultat des budgets :

#### Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	25 677.76 €
Résultat antérieur	87 771.35 €
Total à affecter	113 449.11 €

et décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

#### Affectation

Affectation complémentaire en Réserves (Crédit du compte 1068 sur BP 2023)	15 000.00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023, ligne 002 -	98 449.11 €

VOTE : unanimité avec 9 voix pour

### AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	- 347.61 €
Résultat antérieur	37 936.33 €
Total à affecter	37 588.72 €

et décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

#### Affectation

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023, ligne 002 -	37 588.72 €
---	-------------

VOTE : unanimité avec 9 voix pour

### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2023

Une lecture des propositions budgétaires concernant les budgets pour l'année 2023 est faite par Mme la Maire. Les propositions budgétaires sont votées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Budget Principal :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
291 186.98 €		291 186.98 €
Section d'investissement		
357 713.81 €		357 713.81 €
Total Budget		
<b>648 900.79 €</b>		<b>648 900.79 €</b>

Budget Eau et Assainissement :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
59 057.25 €		59 057.25 €
Section d'investissement		
155 687.34 €		155 687.34 €
Total Budget		
<b>214 744.59 €</b>		<b>214 744.59 €</b>

VOTE : unanimité avec 9 voix pour

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Eu égard à la situation inflationniste actuelle, et bien que la plupart des collectives appliquent des augmentations, Madame la Maire propose que soient maintenus les taux en 2023 au même niveau que les années précédentes, sachant qu'il conviendra de les augmenter dans les années à venir.

✓ Taxe d'habitation (résidence secondaire)	14,81%
✓ Taxe foncière bâti	36.15 %
✓ Taxe foncière non bâti	52,88 %

Le produit fiscal attendu est de 73 251 €.

VOTE : unanimité avec 9 voix pour

### **DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames MAZUEL et THOURY ayant alerté Madame la Maire sur le caractère restrictif de la délibération du 08 juillet 2020, nommée « délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales », elle propose au Conseil Municipal de la compléter afin de répondre aux nécessités du fonctionnement de la collectivité par les 2 points suivants :

- décider de la conclusion et de la révision du louage des biens pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition avec 9 voix pour.

### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LA REPRISE DU BACHAGE EN HAUT DU CLOCHER DE L'EGLISE**

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de reprise du bâchage pour la mise en sécurité du clocher de l'église à la suite de l'incendie de juin 2022. Sur la base du devis de l'entreprise BLANCHON qui s'élève à 9 523.80 € H.T, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à solliciter une aide financière auprès de la DRAC au titre de l'entretien des monuments pour l'année 2023. Concernant la restauration du clocher, elle interviendra dans le courant de l'année 2024, la DRAC assurant l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à titre gracieux.

Proposition votée à l'unanimité par 9 voix.

### **ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR AVEC UNE MAINTENANCE A L'ANNEE**

Pour faire suite à la décision du Conseil Municipal d'installer un défibrillateur au sein de la commune, Madame la Maire présente les différents devis qu'elle a reçus.

Le choix se porte sur la proposition de l'entreprise SCHILLER pour un montant de 1 434 € HT.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité avec 9 voix pour et autorise Mme la Maire à confirmer à l'entreprise SCHILLER l'acceptation de son devis.

### **INSCRIPTION DES SENTIERS DE RANDONNEE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE LA HAUTE-VIENNE (PDIPR)**

Dans le cadre de la demande d'inscription des 3 sentiers de randonnée de Mortemart au PDIPR : le Sentier des Etangs (2.7 km), le Sentier des Grands Champs (3.8 km), le Sentier des Moines (18 km), le Conseil Départemental s'est prononcé favorablement pour soumettre ce projet à la commission PDIPR. Face au refus de passage d'un propriétaire privé, le Sentier des Grands Champs doit être amputé d'une partie qui faisait une boucle sur son terrain. Les 2 portions de ce sentier rendues inaccessibles seront inscrites à titre conservatoire en tant que sentiers communaux.

Il convient de délibérer pour valider ces inscriptions après avoir informé les communes voisines qui sont traversées afin qu'elles-mêmes délibèrent pour donner leur accord à cette inscription.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération transmis par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité avec 9 voix pour.

### **INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE**

Afin de renforcer la sécurité dans la traversée du bourg, Mme la Maire propose la mise en place d'un second radar pédagogique sur la RD5 en provenance de Blond pour un montant de 3 639.75 € H.T.

Le Conseil Municipal valide cette opération et l'autorise à solliciter le soutien financier du département, dans le cadre des amendes de police.

VOTE : unanimité avec 9 voix pour.



### RESTAURATION DE L'HORLOGE DU BATIMENT DE L'APC

Le bâtiment de l'Agence Postale Communale est doté d'un pavillon contenant une horloge installée en 1888 et qui nécessite une restauration du cadran et le remplacement de la commande électrique foudroyée durant l'été 2022.

Madame la Maire présente le devis de l'entreprise spécialisée BODET Campanaire, qui en assure déjà la maintenance, pour un montant de 8 423.03 € HT. Le Conseil Municipal confie à Madame la Maire le soin de solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre des CTD, au budget supplémentaire 2023. Pour sa part, la compagnie d'assurances a dédommagé la commune à hauteur de 418.32 € après avoir appliqué un taux de vétusté très élevé.

VOTE : unanimité avec 9 voix pour.

### DIVERS :

#### CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COLUMBARIUM

Le Conseil Départemental ayant accepté de subventionner le coût de l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir (12 800 € HT) à hauteur de 40 %, il convient de choisir un prestataire.

C'est l'entreprise PIOFFRET qui est retenue.

#### OPERATION 100 KILOMETRES POUR LYLOU

Le défi lancé par Thierry BERNARD, originaire de Mézières-sur-Issoire le 18 mai 2023 a pour but de récolter des fonds pour les enfants atteints de malformation congénitale, comme c'est le cas pour sa fille Lylou. Il traversera les Monts de Blond à pied ou à vélo en passant par Mortemart où un ravitaillement sera offert par la municipalité.

#### PASSAGE DU SENECHAL

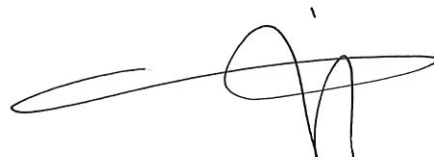
Le passage du Sénéchal étant de plus en plus emprunté comme raccourci entre la RD 4 et la RD 675, la sécurité des riverains et des randonneurs ne peut plus être garantie. Il est décidé d'en interdire l'accès dans les deux sens de circulation, sauf pour les riverains et les nécessités du service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Maire,



La Secrétaire de séance



Marie-Catherine BARRET-BONNIN

Jane-Lola SEBAN